



Assemblée générale

Distr. générale
18 mai 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 139 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2023

Projet de budget-programme pour 2023

Titre XIV
Contributions du personnel

Chapitre 36
Contributions du personnel

* [A/77/50](#).



Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

- 36.1 On trouvera dans le tableau ci-après des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Autres	269 359,1	277 053,7	(2 427,5)	4 768,6	4 228,1	6 569,2	2,4	283 622,9

- 36.2 Conformément à la pratique budgétaire, pour calculer les crédits relatifs aux contributions du personnel, on applique les taux définis à l'article 3.3 du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU aux émoluments soumis à retenue, l'indemnité de poste étant exclue. Le montant des traitements minoré des contributions du personnel est inscrit aux chapitres des dépenses et le montant des contributions du personnel est inscrit au présent chapitre.
- 36.3 Les montants retenus au titre des contributions du personnel constituent des recettes pour l'Organisation et sont portés au crédit du Fonds de péréquation des impôts aux fins envisagées par l'Assemblée générale dans sa résolution [973 \(X\) A](#). Le montant proposé au présent chapitre est reporté dans le chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).
- 36.4 Globalement, les ressources demandées pour 2023 s'élèvent à 283 622 900 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 6 569 200 dollars (2,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation découle des trois facteurs suivants : a) des ajustements techniques ; b) de nouveaux mandats et des mandats élargis ; c) d'autres changements.

Explications concernant les variations, par facteur

Ajustements techniques

- 36.5 Comme indiqué dans le tableau, les changements font apparaître une diminution nette de 2 427 500 dollars, qui tient au non-renouvellement de crédits prévus au titre des contributions du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour 2022 (2 989 100 dollars), en partie contrebalancé par une augmentation de 561 600 dollars tenant à l'augmentation des contributions du personnel pour les nouveaux postes et emplois de temporaire et pour ceux ayant fait l'objet d'une réaffectation comme approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions [76/245](#) et [76/246 A et B](#) ; ces postes et emplois étaient soumis à un taux de vacance de 50 % en 2022 et sont maintenant inscrits au budget après application du taux de vacance fixés pour les postes et emplois existants conformément à la pratique établie.

Nouveaux mandats et mandats élargis

- 36.6 Comme le montre le tableau, les changements font apparaître une augmentation de 4 768 600 dollars au titre des contributions du personnel, qui s'explique principalement comme suit : a) les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) nécessaires à la mise en œuvre des activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme ; b) la transformation en postes de 25 emplois du Bureau de lutte contre le terrorisme qui sont actuellement financés au moyen de contributions volontaires et qui seraient inscrits au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget ordinaire ; c) d'autres postes et

emplois de temporaire (autres que pour les réunions) dont la création est proposée dans divers chapitres du projet de budget-programme pour 2023.

Autres changements

- 36.7 Comme le montre le tableau, les changements font apparaître une augmentation de 4 228 100 dollars, imputable principalement aux contributions du personnel liées : a) aux nouveaux postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qui sont proposés dans divers chapitres du projet de budget-programme pour 2023 ; b) à des emplois de temporaire dont la création est demandée pour des missions politiques spéciales, comme expliqué dans les rapports sur la question.
-